



SANTÉ - Selon une étude des Mutualités Libres, seuls 20.000 belges sont traités pour la maladie d' [Alzheimer](#) , alors qu'ils seraient 5 à 6 fois plus nombreux à en souffrir. Pire, ce nombre de patients traités est en forte diminution depuis que le remboursement des médicaments est limité.

Le résultat de cette étude montre en effet que le pourcentage de patients traités par un des médicaments spécifiques pour la maladie d'Alzheimer est passé de 69% à 46,5% entre 2010 et 2012. Pour les Mutualités libres, cette baisse est la conséquence du fait que les médicaments ne sont plus remboursés pour les formes sévères de la maladie depuis juin 2011.

Une baisse qui intervient alors que la maladie est toujours sous-diagnostiquée et que l'âge moyen du début du traitement a augmenté d'un an entre 2006 et 2012 (79 ans à domicile, 84 ans en institution). Aujourd'hui, 30% des personnes âgées de plus de 80 ans développeraient cette maladie...

Pour le maintien à domicile

Cette limitation du remboursement a permis d'économiser 5,2 millions d'euros et les Mutualités Libres estiment que cette somme devrait être consacrée au soutien des aidants proches pour davantage de traitement à domicile. En effet, la dépense INAMI moyenne globale par patient était, en 2012, de 18.000 euros par an pour un patient en institution, soit le triple de la dépense pour un patient à domicile. Pourtant la proportion de patients suivis en institution a grimpé de 14% en 6 ans. Si bien qu'aujourd'hui, la moitié des patients soignés pour Alzheimer le sont dans une institution...

Reste que, à domicile ou en institution, le traitement d'Alzheimer reste symptomatique. Aucun médicament ne peut en effet inverser le cours de cette maladie dont les premiers signaux sont des pertes de mémoire par rapport à des faits récents mais aussi des modifications du

comportement: apathie, irritabilité, déprime...

Résignation ?

Les recherches continuent pour tenter de comprendre le mécanisme de cette pathologie et la Belgique est d'ailleurs à la pointe de la technologie en la matière. Mais pour certains chercheurs, il faut mettre sur pied un plan spécial pour financer cette recherche, comme on l'a fait pour le cancer. « Aucun problème médical n'est accepté avec plus de résignation que la démence, la perte lente de la mémoire, la disparition silencieuse de la personnalité ... », dénonce Jean-Noël Octave (UCL) dans le journal « Le Soir ». « Notre espoir est donc que les proches des patients souffrant d'Alzheimer fassent pression sur autorités responsables. Aujourd'hui, les récoltes de fonds auprès de la Fondation recherche Alzheimer ne permettent que quelques projets d'un montant fort réduit. »

P.G.

<http://info.catho.be/>

Publié: 04/10/2013